

*CONSEIL MUNICIPAL 25 juin 2010*

*Intervention : Mme Emmanuelle GAZIELLO*

**Délibération : 7.2 Compte administratif de l'exercice 2009 – budget principal et budget annexe de la régie autonome des musées**

**M. TORDO.**- Le compte administratif du budget 2009 se solde par un excédent à la section de fonctionnement de 35,9 millions d'euros et un déficit de la section d'investissement de 12,3 millions d'euros, ce qui nous amènera, on le reverra dans le budget supplémentaire, à effectuer des transferts d'ordre.

Au-delà de la masse de détails que contient ce compte administratif, puisqu'il y a 378 pages - je suis sûr que dans ces lignes on trouvera des choses à redire et à critiquer - ce qui me paraît important c'est de garder en tête l'essentiel de ce qu'a été l'exécution de ce budget et ce qu'il reflète, en particulier sur les choix politiques que nous avons faits.

Je vous rappelle d'abord que ce budget 2009 avait été établi alors que le monde et la France connaissaient la crise économique la plus grave de ces quarante-cinq dernières années et que l'option politique qui avait été choisie, conformément d'ailleurs aux options nationales, était de soutenir l'investissement sans négliger - il y avait un certain nombre de mesures, nous avons eu l'occasion de les détailler lors des précédents conseils municipaux – de soutenir, par diverses mesures ciblées, le pouvoir d'achat des Niçoises et des Niçois. Ceci avait deux objectifs : d'une part, limiter l'explosion potentielle du chômage et, d'autre part, profiter bien évidemment, dans le cadre du plan de relance national, des mécanismes de remboursement anticipé du FCTVA.

Pour cela, nous avons décidé, nous l'avons indiqué, que cela ne pouvait pas se faire à endettement fixe et nous acceptons donc, compte tenu de ces circonstances exceptionnelles, une augmentation limitée de la dette. Dans ce contexte contraint, appuyés par les priorités politiques qui avaient été indiquées par le maire (la sécurité, l'éducation et la petite enfance), nous avons essayé de maintenir l'effort sur ces axes.

Je citerai quelques résultats qui se retrouvent dans ce compte administratif, d'abord par rapport à la prise en compte du soutien à l'investissement : des dépenses d'équipement qui se sont montées à près de 125 millions d'euros, ce qui représente un niveau supérieur de 46 millions d'euros au niveau minimum à atteindre afin de profiter du remboursement anticipé de la FCTVA, avec un taux de réalisation qui dépasse les 90 %. Ceci est tout à fait exceptionnel, tant sur le pourcentage de taux de réalisation que sur le montant des investissements réalisés.

Ceci nous a permis de récupérer par anticipation le FCTVA pour plus de 12 millions d'euros et, comme je l'ai dit, à travers la souscription d'un crédit revolving à des taux extrêmement faibles, une augmentation temporaire de la dette de 29 millions d'euros.

S'agissant des priorités qui avaient été affichées, malgré ce budget contraint, je voudrais souligner les efforts faits sur les axes qui avaient été définis et ciblés comme prioritaires :

- la sécurité : le budget de fonctionnement montre une augmentation de 8 % par rapport à 2008 et le budget d'investissement de 552 %, augmentation liée à l'installation des caméras ; de la même façon, l'emploi dans ce secteur, conformément aux engagements pris, a été augmenté de 15 % ;

- les écoles maternelles et primaires : le budget de fonctionnement a augmenté de 5 %, le budget d'investissement de 85 % ; l'augmentation concernant les centres d'animation et de loisirs (CAL) est de 9 % ;

- la petite enfance : l'aide aux familles a été accrue de 12 %, les crèches et garderies de 20 %, avec là encore une augmentation d'emploi de près de 7 %.

Au global pour les priorités affichées, c'est plus 10 % pour les dépenses de fonctionnement et plus 138 % pour les dépenses d'investissement, à plus de 71 millions d'euros.

En l'occurrence et en conclusion de ce compte administratif, nous avons fait ce que nous avons dit pour limiter les effets de la crise et cela nous a permis en particulier, grâce à l'effort massif d'investissement qui a soutenu l'activité sur le BTP, de limiter l'accroissement du taux de chômage à 9,8 % pour la période considérée mais qui est toujours 1,5 % inférieur au taux constaté dans l'ensemble de la région PACA. Ce n'est pas une réjouissance mais en tout cas cela montre que la politique que nous avons menée a atteint l'objectif que nous nous étions fixé.

Voilà, d'une manière très globale et synthétique, ce que détermine et ce que nous dit ce compte administratif. Comme je l'ai dit, il y a 378 pages, j'imagine donc bien qu'au détour d'une page vous aurez des commentaires à rajouter.

**M. LE MAIRE.**- Sur le dossier que vient d'aborder Christian Tordo, qui souhaite s'exprimer ?

**Mme GAZIELLO.**- Monsieur le Maire, Monsieur l'Adjoint, sur ce dossier, vous vous félicitez aujourd'hui de dégager 35 millions d'euros d'excédent de fonctionnement, je voudrais apporter un bémol à votre satisfaction car, pour obtenir cet excédent, il a fallu quand même d'abord rogner sur le service public au détriment de la réponse aux besoins de nos concitoyens.

Je n'en aurai qu'un exemple aujourd'hui : beaucoup de directeurs d'école se plaignent par exemple que, lorsqu'ils ont des problèmes urgents et graves dans les écoles, il ne faut pas surtout pas appeler les services de la mairie car ils sont débordés, peut-être en sous-effectif. Et je peux vous donner de nombreux autres exemples comme cela.

Ensuite, il a fallu laisser filer les recettes fiscales directes qui sont en augmentation de 6 millions par rapport à l'adoption du budget primitif 2009.

Rappelons quand même que celui-ci décidait déjà une augmentation des taxes locales de 100 euros par habitant en moyenne, que l'on soit riche ou pauvre, alors que les dotations et compensations de l'État, elles, chutaient, pendant que les transferts de charges n'étaient pas tous compensés ; on en voit le détail à chaque délibération. Cela a quand même quelque chose d'indécent finalement de faire des cadeaux ensuite au budget supplémentaire, par exemple aux plagistes (2,5 millions) ou pour le 150<sup>e</sup> anniversaire ; là, il a fallu que je pratique un jeu de pistes pour pouvoir déduire au bas mot 1,4 million de dépenses pour le 150<sup>e</sup> anniversaire, mais je n'en sais rien parce qu'il y a une totale opacité sur les 4 millions de charges générales réparties au budget supplémentaire...

**M. TORDO.**- On ne parle pas du budget supplémentaire mais du compte administratif 2009.

**Mme GAZIELLO.**- Oui mais c'est lié.

**M. LE MAIRE.**- Non, il y a deux délibérations.

**M. TORDO.**- Ne gaspillez pas votre salive, nous parlerons du BS.

**Mme GAZIELLO.**- Alors je reviendrai sur le BS, d'accord, merci.

**M. LE MAIRE.**- Bien. D'autres interventions sur le compte administratif ?

Patrick Allemand.

**M. ALLEMAND.**- Monsieur le Maire, mes chers collègues, quelques commentaires sur ce compte administratif que nous ne voterons pas, mais cela ne vous surprendra pas, tout simplement parce que, monsieur Tordo l'a dit avec beaucoup de limpidité, vous avez atteint les priorités que vous avez affichées, vous vous en félicitez, sur le budget primitif nous avons voté contre ces priorités, il est donc logique que nous votions contre.

Je voudrais revenir deux secondes sur cet excédent de clôture qui est un résultat assez étonnant quand même ; assez étonnant parce qu'il vient après un premier excédent l'année précédente qui n'était que de 5 millions d'euros et il arrive là à 23 millions d'euros en excédent net, c'est-à-dire déduction faite du déficit des investissements, alors que parallèlement le budget global de la Ville a baissé. C'est donc un résultat qui est étonnant.

Emmanuelle Gaziello vient de donner quelques pistes ; elle dit effectivement que toutes les questions qui sont liées à la compression des personnels, à votre objectif de non-remplacement d'un agent sur deux au départ à la retraite, tout cela influe bien sûr et cela influe sur la qualité des services publics qui sont rendus aux usagers et aux administrés de la commune. Pas plus tard qu'hier, c'est une anecdote, il n'y avait qu'une secrétaire pour faire tous les mariages toute l'après-midi et l'on a pris un retard considérable alors qu'avant, il y avait deux secrétaires, une par salle.

Le deuxième point, et c'est beaucoup plus significatif à mon avis, c'est le produit des contributions directes, autrement dit les impôts.

Dans la structure des recettes de fonctionnement, ce qui est intéressant c'est de comparer ce compte administratif au compte administratif 2008. On s'aperçoit que les recettes globales de fonctionnement étaient de 302 millions, elles ont chuté à 286 millions. Par contre à l'intérieur, le produit des contributions directes est passé de 206 millions en 2008 à 244 millions en 2009.

Cela veut dire que la part des impôts, pour parler simple, augmente considérablement dans les recettes de fonctionnement puisqu'elle est désormais de 286 millions sur 302 millions. C'est énorme.

Je ne pense pas que cela soit un bien finalement, parce que le mérite de cet excédent en revient autant à vos efforts de rigueur de gestion qu'à ce que vous avez pris dans la poche des Niçois l'année dernière avec la hausse fiscale de 15 %. C'est eux qui vous ont fourni cet excédent budgétaire qui va vous donner quelque confort pour le budget supplémentaire.

La bonne surprise par contre, ce sont les droits de mutation : en effet, nous attendions une année très mauvaise, dans le prolongement de la précédente, or ceux-ci se sont légèrement redressés, passant de 14,2 millions d'euros à 16,8 millions

d'euros. Je pense que l'on a bénéficié là d'un « microclimat » sur le marché de l'immobilier dû notamment aux ventes à des étrangers, je ne pense pas que ce soit vraiment lié à l'engagement de la ville de Nice dans le mécanisme d'aide à l'accession à la propriété, comme vous le soulignez.

Sur les dépenses de fonctionnement, bien entendu il y a cette diminution sur le personnel de 12 % mais qui est aussi liée au transfert de personnel à la Communauté urbaine.

Sur les délégations de service public, j'ai noté une très forte augmentation de ce que nous devons pour le palais des congrès, puisque nous sommes passés de 295 000 euros en 2008 à 1 144 000 euros en 2009.

Concernant les recettes d'investissement, Christian Tordo l'a dit, de toute manière le rythme des investissements a été tenu, il est plutôt intéressant, je le reconnais, puisque nous arrivons cette année à un taux d'investissement qui est assez remarquable et qui permet d'avoir un recours à l'emprunt moins élevé que prévu, puisque nous avions prévu 96 millions d'euros et nous avons finalement emprunté 79 millions d'euros, ce qui démontre que le taux d'investissement a été soutenu et que c'était ce qu'il nous fallait de toute façon pour récupérer les deux années de compensation de TVA, puisque nous avons récupéré à cette occasion près de 30 millions d'euros.

L'encours de la dette, lui, continue de progresser : 411 millions d'euros. Enfin, les dépenses d'équipement qui sont de l'investissement pur, sont passées de 109 millions d'euros à 125 millions d'euros ce qui est, je le répète, un résultat plutôt bon dans la période de crise que nous avons traversée. Mais, encore une fois, compte tenu de ce que j'ai dit en préalable, nous voterons contre ce compte administratif.

Nous votons pour le premier dossier, par contre, le n° 7.1.

**M. LE MAIRE.**- D'autres interventions ?

**M. CHAUVET.**- Monsieur le Maire, Monsieur l'Adjoint, le compte administratif est une photographie, c'est la photographie de ce qui a été fait et la comparaison avec ce qui était prévu. Cela n'appelle donc pas de très longs développements. Deux remarques simplement.

La première est que, malgré la clarté de la présentation de ce document, celui-ci est d'une lisibilité qui n'est pas complète et ne reflète pas l'ensemble de ce qui est fait dans la ville, et ceci en raison de l'application de la loi, c'est-à-dire les transferts de compétences au profit de la Communauté urbaine. Il y a eu les transferts de compétences obligatoires, puis les transferts facultatifs, si bien que la photographie que nous avons sous les yeux n'est que partielle et ceci est inconfortable au moment de faire un bilan complet. Il serait utile d'avoir une consolidation des deux entités, en sorte de pouvoir avoir une approche beaucoup plus précise et complète.

Et puis, la seconde raison c'est la technique de l'autorisation de programme et des crédits de paiement (AP/CP), ce qui est une bonne chose car cela permet de déroger bien sûr à la règle de l'annualité du budget et il est bon d'avoir une vision à long terme et à moyen terme, c'est vrai, mais par cette technique, on perd un petit peu de lisibilité. On le voit aux tableaux de la page 13 et de la page 14 du document que vous nous présentez, et là on peut manifester quelques inquiétudes car, si les objectifs sont au départ élevés en ce qui concerne les autorisations de programme sur cinq ou dix ans, il est constaté que les crédits de paiement de l'année actuelle, de l'année

budgétaire que nous examinons, sont relativement modiques pour certains postes. Alors l'inquiétude que l'on peut avoir en lisant ce tableau c'est que les efforts qui n'ont pas été faits en 2009 sont à faire bien sûr dans les années à venir et là, il y a quelques craintes à avoir quant au financement de certains des projets par vous annoncés.

Une remarque ponctuelle. J'ai cru comprendre, Monsieur l'Adjoint, que vous avez indiqué avec force que vous avez respecté les axes de priorité que vous aviez fixés et notamment celui de la sécurité. Je ne sais pas si j'ai bien entendu, vous disiez me semble-t-il qu'en matière d'effectifs de la police municipale, l'augmentation était de 15 %. Si c'est ce que vous avez dit et si j'ai bien entendu, cela ne me paraît pas exact, parce que dans ce document de près de 400 pages, je vous invite à vous reporter à l'annexe 4 qui est à la page 342 et je lis quoi ? « Effectifs de la police municipale : 303 postes ». Si je me reporte au même document à la date du 31 décembre 2007, donc à l'époque où vous êtes arrivés, je lis : « 280 postes pourvus ». Par conséquent, en deux ans vous avez augmenté les effectifs de la police municipale de 23 postes, ce qui d'une part ne représente pas 15 % d'augmentation et, d'autre part, est très loin des annonces faites en début de mandature et régulièrement renouvelées sur le nombre d'engagements en police municipale. Je crois avoir entendu souvent 50 ou 100 postes de plus ; en réalité il y en a eu 23 depuis le 31 décembre 2007, pas un de plus.

Merci de m'avoir écouté.

**M. LE MAIRE.**- Merci. Pas d'autre intervention ?

Monsieur l'Adjoint, vous avez la parole.

**M. TORDO.**- Merci Monsieur le Maire.

Pour prendre dans l'ordre des interventions, madame Gaziello en substance, la même remarque, la même critique sur la baisse des services publics ; je ne peux que vous répondre ce que j'avais dit dans mon exposé liminaire. C'est vrai que nous sommes extrêmement attentifs à l'évolution des postes de personnel, mais ce qui est important, et ce sont les choix politiques qui ont été faits, c'est de s'assurer - et je reviendrai tout à l'heure à la remarque d'André Chauvet - que sur les domaines prioritaires nous maintenons l'effort et je maintiens ce que j'ai pu dire tout à l'heure, que je répète, il n'y a pas dégradation des services publics et réduction du nombre d'agents dans les domaines prioritaires. Ces domaines prioritaires sont très clairs, c'est d'abord la sécurité ; vous avez raison, Monsieur Chauvet, je me suis trompé, j'ai parlé de 15 % parce que j'ai pris la variation de janvier 2008 à juin 2010, je vais vous donner, puisque vous êtes extrêmement précis, les chiffres exacts.

- Police municipale janvier 2008 : 270 personnes ; janvier 2010 : 310 personnes, soit +40 ; cela ne fait pas 15 %, cela fait 14,5 %.

- ASVP janvier 2008 : 132 ; janvier 2010 : 133 ; c'est effectivement une volonté.

- Personnels administratifs : 83 en janvier 2008 et 84 en janvier 2010.

Au total, on passe de 485 à 527, l'augmentation étant effectivement au niveau de la police municipale comme nous nous y étions engagés.

Pour continuer ma réponse à madame Gaziello, et pour être sûr que nous parlons des mêmes chiffres, j'ai parlé de l'évolution des chiffres de la petite enfance, il y avait 691 personnes en janvier 2008, il y en a 715, soit 42 de mieux (+7 %) en janvier 2009 et 730 en janvier 2010.

Effectif des centres d'animation et de loisirs : 80 pour l'année 2008, 81 pour l'année 2009, 88 au 15 janvier 2010.

Voilà quelques chiffres qui, encore une fois, démontrent que nous avons effectivement une politique extrêmement prudente quant à l'évolution du personnel mais que nous continuons, comme nous nous y étions engagés, l'effort sur ces domaines qui ont été désignés comme prioritaires par le maire et conformément à ce que nous demandent les électeurs.

S'agissant de la remarque de monsieur Allemand, j'aurais tendance à dire qu'il a lui-même dit dans son commentaire que ce compte administratif traduisait les priorités budgétaires et politiques de cette majorité ; c'est vrai et, à partir de là, je crois que l'on peut arrêter le débat, c'est vrai.

Il y aura ensuite des élections qui détermineront si les électeurs ont considéré que c'était les bonnes priorités ou pas, mais c'est la réalité.

Quand même quelques précisions concernant quelques chiffres précis que vous avez évoqués. Sur l'évolution des recettes, vous avez parlé bien sûr de l'augmentation d'impôts, on s'est expliqué maintes fois, on ne va pas revenir sur ce point. Simplement, et ce n'est pas faux, pour revenir sur l'augmentation de la part des impôts directs sur les recettes, vous avez omis, bien que cela ait été abordé, le fait que l'attribution de compensation au travers de la Communauté urbaine a diminué dans le cadre des transferts de compétences ; je vous rappelle que quand on transfère des compétences, on transfère les dépenses, les recettes, les investissements et les emprunts associés et, en l'occurrence, c'est vrai que du fait des transferts de compétences qui se traduisent par des baisses de dépenses, l'attribution de compensation a baissé et donc, mécaniquement, la part des impôts directs dans les recettes augmente, mais il s'agit là non pas d'une décision politique mais d'une relation purement mécanique.

Sur les commentaires de monsieur Chauvet, je ne sais pas très bien quoi dire, parce que c'est bien le rôle de l'opposition de s'opposer mais, quand cette opposition se limite à dire que l'on a un document qui est peu lisible ou pas suffisamment lisible, que la technique des AP/CP qui a été mise en place dans la plupart des collectivités territoriales françaises comme une gestion moderne n'entraîne pas de visibilité, certes, mais encore une fois la plupart des collectivités territoriales en France l'ont mise en place, vous n'aviez pas jugé utile de le faire, je pense qu'il s'agit d'une erreur et, si cela met en évidence effectivement que dans certains domaines il y a sinon des réductions, du moins des ralentissements, encore une fois ils résultent des choix politiques que nous avons faits pour favoriser l'investissement sur ce que nous estimons prioritaire, à savoir, je le répète, la sécurité, la petite enfance, le social et le logement, sans oublier néanmoins l'effort important aussi concernant l'éducation, les écoles et le sport sur les équipements qui ont été réalisés par l'adjoint.

Voilà ce que je voulais répondre aux commentaires qui ont été faits sur cette délibération.

**M. LE MAIRE.**- Je vous remercie. Je vais demander peut-être à monsieur Lauriano Azinheirinha d'apporter un petit complément sur l'observation qu'a faite madame Gaziello sur les écoles.

**M. AZINHEIRINHA.**- Merci Monsieur le Maire.

Je suis un peu surpris de la déclaration de madame Gaziello qui soit ne connaît pas les mêmes directeurs d'école que moi, soit ne siège pas comme je peux le faire régulièrement avec mes collègues dans tous les conseils d'école, parce que j'ai eu

l'occasion depuis deux ans de rencontrer personnellement les 161 directeurs d'école et, manifestement, Madame Gaziello, ils ne tiennent pas le même discours que vous puisqu'ils sont plutôt contents de ce qui se passe aujourd'hui dans les écoles ; on n'a jamais autant investi dans les écoles grâce à la priorité qui vient d'être annoncée par Christian Tordo, que le maire a donnée à ce secteur. Je ne vous en veux pas, Madame Gaziello, c'est normal, vous ne les connaissez pas autant que moi, mais s'il y a des directeurs d'école qui ont du mal à joindre les services, n'hésitez pas à leur dire qu'ils peuvent me joindre aussi directement, mais ils le savent déjà, vous n'aurez pas besoin de le leur dire. Merci beaucoup.

**M. LE MAIRE.**- Merci. Je rajoute un petit mot simplement.

Monsieur Chauvet, vous avez raison de préciser d'abord que le compte administratif est une photographie. Je suis toujours surpris par les débats de certains élus, ce qui n'a pas été votre cas d'ailleurs, vous avez fait une remarque parce que vous aviez le sentiment qu'il y avait un manque de lisibilité sur les transferts opérés entre la Ville et la Communauté urbaine, nous avons des documents parfaitement à jour, Christian Tordo l'a rappelé, et qui sont à votre disposition bien évidemment. Sans doute faudra-t-il que les autres années on prévoie peut-être d'avoir toujours une annexe qui explique bien ce qui s'opère entre la Ville et la Communauté urbaine ; je retiens votre remarque d'ailleurs. Mais en tout cas je vous remercie d'avoir rappelé qu'il s'agit d'un simple acte administratif. Tout élu qui choisit d'embrasser un parcours d'homme ou de femme ayant une responsabilité publique, est censé connaître parfaitement le code général des collectivités territoriales, le code des finances publiques et savoir que, autant il y a un débat quand il y a un budget, qu'il soit primitif ou supplémentaire, il y a un débat sur une décision budgétaire, autant le compte administratif n'est pas une décision budgétaire ; le compte administratif c'est simplement ce que chaque entreprise doit remettre chaque année, sur vérification d'un commissaire aux comptes, pour savoir si la comptabilité de son entreprise est bien conforme aux décisions qui ont été prises, à leur exécution, et s'il y a bien l'équilibre entre les dépenses et les recettes telles qu'elles ont été exécutées dans le cours de l'année.

La seule question à laquelle on a à répondre est celle de savoir si, oui ou non, cet équilibre est respecté, sachant que les documents que nous soumettons à votre vote sont d'ailleurs soumis au contrôle de légalité et que si jamais nous n'avions pas cet équilibre, le contrôle de légalité rejeterait ce document.

Les règles du code général des collectivités territoriales prévoient que dans cette séance particulière, chaque année, on réponde par oui ou non, y a-t-il équilibre entre les recettes et les dépenses, et il ne doit pas susciter plus de débats que cela puisque le débat a eu lieu sur le budget primitif 2009, ceux qui étaient pour, ceux qui étaient contre, ceux qui étaient en désaccord sur leur choix. Là, ce n'est plus cela dont il s'agit, il s'agit de savoir s'il a été exécuté et bien exécuté.

Je relève de la part de Patrick Allemand qu'il nous rend justice sur le fait que ce compte administratif retrace le fait que nous avons voulu, par un plan de relance où nous avons tout fondé sur l'investissement, soutenir, en cette année de crise économique et financière, l'activité et l'emploi et que nous avons atteint pour grande partie nos objectifs. Je veux vous rappeler un chiffre qui n'est pas négligeable : nous avons un niveau d'investissement de 120 millions d'euros là où, les quatre années précédentes, nous étions à une moyenne de 78 millions d'euros d'investissement.

Quand l'INSEE nous donne un chiffre d'affaires hors taxes d'environ 230 000 euros pour un salarié à temps plein dans le bâtiment, si l'on divise nos dépenses réelles

d'investissement de travaux de 2009 par 230 000 euros, on aura effectivement la démonstration que nous aurons réussi, grâce à ces choix, à mener, cette année où il y a eu tant de difficultés, par le choix offensif qui a été le nôtre, une grande politique de soutien à l'activité, à l'emploi et donc quelque part au pouvoir d'achat et à la consommation dans notre ville et plus largement dans notre communauté urbaine.

En réalité, il ne s'agit que de cela et, au moment où vous allez vous prononcer, que vous disiez oui ou que vous disiez non, c'est en réalité sur l'équilibre que vous vous prononcerez. Si vous vous prononcez par non et que le préfet des Alpes-Maritimes valide notre compte administratif, vous vous mettez en contradiction avec la décision du contrôle de légalité prononcée par le préfet. Maintenant, si vous y voyez une illégalité parce que vous relèveriez qu'il y a dans la présentation de cet équilibre quelque chose qui « cloche », dans ce cas vous auriez toute légitimité à le faire. Eh bien, c'est le préfet lui-même qui ensuite sanctionnera ou ne sanctionnera pas, si vous avez voté non, le choix que vous ferez en cette circonstance et qui dira si vous avez été un bon élu qui siège au conseil municipal ou un mauvais élu qui n'a pas fait la bonne lecture du compte administratif. C'est donc au contrôle de légalité que je laisserai le soin de juger votre vote et ce n'est pas moi qui porterai de jugement sur ce vote, tout simplement.

Enfin je veux ajouter, parce que cela engage sur l'avenir, que je serai extrêmement ferme, vous pouvez nous faire un certain nombre de reproches sur la qualité du service public, je crois que nous sommes rentrés dans une phase de modernisation et j'en remercie l'ensemble de notre administration - car c'était ma commande - autour de Pierre Trautmann auquel je rends hommage.

C'est pour moi l'occasion de dire que Pierre Trautmann fera valoir ses droits à la retraite en janvier/février prochain, ainsi que c'était prévu le jour où il a pris la direction des services de la ville de Nice, et que par anticipation et en accord avec lui, pour accompagner la préparation du budget 2011, Pierre Trautmann sera positionné à compter du 1<sup>er</sup> juillet prochain en qualité de conseiller, à mes côtés, pour la préparation de ce budget et Patrick Guével, notre directeur général des services techniques, prendra la direction générale des services de la ville de Nice. En tout cas, je veux remercier Pierre Trautmann et lui rendre hommage. Nous aurons l'année prochaine, lorsqu'il fera valoir définitivement ses droits à la retraite, l'occasion de lui rendre l'hommage appuyé qu'il mérite. Il aura répondu à la commande qui était la mienne de lancer la modernisation qui est avancée, qui est en cours, que ce soit sur la gestion des ressources humaines, sur la réduction des dépenses de fonctionnement, sur la modernisation du service public, je crois que nous avons franchi un certain nombre d'étapes.

Me dire aujourd'hui qu'il ne faut pas toucher à la masse salariale, il ne faut pas toucher au personnel, j'ai en mémoire que lorsque la ville de Nice, avec d'autres communes du département, a fait le choix de passer en communauté d'agglomération, il me semble que c'était en 2002, à cette époque on a transféré près de 900 agents de la ville de Nice vers la Communauté d'agglomération, ces 900 agents de la Communauté d'agglomération ont rempli là-bas des tâches dont la ville de Nice n'avait plus à assumer la compétence et, entre 2002 et 2008, la ville de Nice a recruté près de 1 200 agents de plus, on se demande bien pourquoi. Au moment où j'ai besoin de gagner des marges d'autofinancement pour respecter les engagements que nous avons pris en termes d'investissement, seul moyen de soutenir l'activité et l'emploi dans notre ville, dans notre département, et en même temps de moderniser les équipements publics que les Niçois attendent en matière de sport, de culture, de circulation, de déplacement, d'environnement, il n'y a pas trente-six solutions, nous

sommes dans une période où, nous le voyons bien, tous les pays développés et principalement les pays de l'Union européenne qui, au cours des trente dernières années, ont trop chargé leur administration en matière de dépenses de fonctionnement, sont aujourd'hui sanctionnés. C'est le cas de la Grèce, c'est le cas de l'Espagne sur sa notation, c'est le cas du Portugal qui est en difficulté, c'est ce qui pourrait nous arriver si, au niveau de l'État, nous ne nous engageons pas sur 5 % de réduction des dépenses sur l'année 2011 et 10 % sur l'année 2012. Dites-vous une chose, c'est exactement la même chose dans les collectivités et je ne veux pas me retrouver dans cette situation, je ne veux pas perdre des marges d'autofinancement qui me permettront de réaliser des investissements pour soutenir l'activité et l'emploi. Quelquefois, faire l'économie d'un emploi dans la collectivité c'est dégager des marges de manoeuvre qui permettent de créer, par effet levier, trois ou quatre emplois dans le partenariat public/privé sur l'ensemble de la ville de Nice.

Pour moi, la réponse sociale c'est aussi cela, c'est avoir des politiques qui créent plus d'emplois ; ce n'est pas en ne remplaçant pas un départ à la retraite sur deux dans la collectivité que je fais perdre des emplois, au contraire, je dégage des marges de manoeuvre qui permettent de générer plus d'emplois sur l'ensemble du territoire de la ville et de la communauté urbaine. Je serai donc intraitable. Je préfère ne pas vous dire que, chaque fois que vous pousserez des attaques dans ce sens, je serai en défensive, je m'excuserai des initiatives que nous prenons avec l'ensemble de mon équipe municipale ; je ne m'en excuserai pas, je pense que le meilleur service que je puisse rendre au service public, à la collectivité, c'est de rationaliser, de moderniser, de réduire les dépenses de fonctionnement, de dégager des marges d'autofinancement, de consacrer l'essentiel de nos efforts à l'investissement. Et, quoi que vous puissiez dire, à aucun moment cela n'ébranlera et n'affaiblira ma détermination à aller dans ce sens.

Bien évidemment, je le ferai en tenant compte de priorités. Quand on parle, par exemple, du fait que je fais plus d'efforts pour la police municipale et qu'ailleurs j'ai le sentiment qu'il y a des dépenses moins utiles à la collectivité pour trouver l'équilibre, oui je fais ce choix, parce qu'avoir des équipements sportifs, des équipements culturels, des équipements de loisirs, des équipements de congrès, des équipements qui luttent en faveur de l'amélioration de l'environnement et du déplacement dans notre cité, c'est développer l'activité, c'est attirer, faire de nous un lieu qui nous permette d'entretenir ce qui représente notre première ressource dans notre produit intérieur brut, à savoir l'activité touristique, deuxième pôle touristique de France, qu'on le veuille ou non. Si ce n'est pas dans cette direction qu'il faut soutenir l'activité, dans ce cas refusons d'occuper la place qui est la nôtre et de continuer à augmenter le périmètre qui est le nôtre dans le rayonnement national et international, arrêtons tout de suite. Ce n'est pas le choix que je fais, je veux au contraire le renforcer et les mesures que je prends vont dans ce sens.

En même temps, je veux dire que quand on développe ces politiques à Nice, on les développe dans un climat de sécurité où la liberté, la première liberté que l'on doit consacrer tant à nos concitoyens qu'à ceux qui viennent nous rendre visite, c'est de pouvoir leur garantir la sécurité. Or, j'entends certains d'entre vous dire que ce n'est pas des caméras de vidéoprotection qu'il faut, c'est plus de policiers ; mais quand on recrute plus de policiers, puisque pour nous c'est les caméras et les policiers, ce n'est pas l'un ou l'autre, c'est les deux, quand on en arrive au moment de ce débat budgétaire, vous dites que l'on a fait trop d'efforts dans ce domaine et pas dans d'autres. On ne peut pas tenir deux langages. La réalité est d'ailleurs que les résultats sont au rendez-vous puisque, avec moins 4,89 % de baisse de la délinquance de proximité depuis le 1<sup>er</sup> janvier dernier, avec plus 19 % d'interpellations dont une

majeure partie grâce aux caméras de vidéo-protection, c'est bien la démonstration que les choix que nous avons faits sont des choix qui portent.

Voilà les points sur lesquels de toute façon, dans les quatre années de mandat qui restent, je resterai intransigeant parce que j'ai le devoir de ne pas tricher, de respecter les engagements. Dans ce sens, je terminerai sur ce point, je pense que la collectivité doit se montrer exemplaire, la République doit se montrer exemplaire et, dans le contexte de réduction des déficits publics, tout doit être mis à profit pour faire évoluer notre gestion municipale en engageant une réduction de nos dépenses de fonctionnement.

À cet égard, je remercie tant Christian Tordo que Philippe Pradal auquel j'avais confié la mission de « monsieur anti-gaspi », ils continuent ensemble à me faire des propositions, nous n'en sommes qu'au début mais nous irons le plus loin possible grâce au soutien de notre administration. Une première série de mesures a porté, je veux le rappeler parce que cela ne s'est pas suffisamment dit, sur les véhicules et les cartes de parking des services de la Ville et du cabinet du maire ainsi que sur les téléphones portables, abonnements plus diminution de forfaits, tout cela me paraît tellement superficiel, ces mesures se sont traduites par la restitution de 22 véhicules, 80 cartes de parking ainsi que la suppression de 28 abonnements téléphoniques. Cela représente depuis le 1<sup>er</sup> janvier, cher Philippe Pradal, grâce à vous, 100 000 euros de moins ; 100 000 euros de moins dans ce domaine, c'est 100 000 euros dégagés pour investir plus.

La poursuite de ce plan constitue l'une des orientations prioritaires que je formulerai d'ailleurs pour la préparation du budget primitif 2011 mais, d'ores et déjà, je souhaite profiter du vote du budget supplémentaire d'aujourd'hui pour engager, à hauteur de 1 000 000 euros, un plan d'économies portant sur le train de vie de l'administration municipale. Un peu plus de la moitié de ces mesures, 568 894 euros, sont inscrites au budget supplémentaire que nous allons discuter dans quelques instants et concernent l'ensemble des composantes de l'action municipale, élus, cabinet, services, en vue d'une rationalisation des dépenses liées aux relations publiques.

Ainsi, à titre d'exemple, on peut citer une maîtrise renforcée des missions et déplacements à travers un arbitrage prenant en compte trois critères : l'objet du déplacement au regard du bénéfice attendu pour la Ville, la limitation du nombre de personnes se déplaçant, les modalités du déplacement ou de la mission. On avait affiché au budget primitif une enveloppe « déplacements », je la réduis en cours d'année, j'estime que sur un certain nombre de réunions, d'assemblées générales, de congrès où le maire de Nice est convié et ne se rend pas, il y a ceux où il doit être impérativement représenté, il y a ceux où c'est accessoire, eh bien on va réduire partout où c'est accessoire. À ces mesures figurant au budget supplémentaire s'ajoutent les économies attendues de l'optimisation de la gestion du personnel liée à la mutualisation. Cela représente 150 000 à 200 000 euros. J'explique les choses.

Jusqu'à présent, entre la Communauté urbaine et la mairie de Nice, il y avait - c'était le cas entre la Communauté d'agglomération et la ville de Nice - une comptabilité qui faisait que l'on avait, par exemple sur des postes techniques qui étaient à cheval sur les deux, à la fois un fonctionnaire affiché d'un côté et un fonctionnaire de l'autre. Il y avait deux cabinets du maire : un pour le président, un pour le maire de Nice. Eh bien, conformément à une règle qui s'applique pour la gestion des collectivités locales, nous avons souhaité proposer une formule de mutualisation de notre direction des ressources humaines qui nous permet ainsi d'économiser 150 000 à 200 000 euros. Je propose la réduction de 150 000 euros du programme de renouvellement des véhicules de la ville de Nice, c'est-à-dire que j'annule une partie

des véhicules qui devaient être remplacés et commandés, et inscrits au budget 2010. Je considère que, là aussi, un certain nombre de véhicules sont de trop dans le parc de la Ville et dont on pourra parfaitement se passer. Cela fera de l'essence en moins, des cartes de parking en moins, des cartes d'autoroute en moins, etc.

Enfin, je souhaite que soient revus à la baisse les frais engagés à l'occasion des cocktails qui accompagnent certaines manifestations. Je le dis, quand on inaugure, quand on fait un vernissage culturel, un événement sportif, ce qui compte c'est l'événement sportif, c'est l'événement culturel, ce n'est pas de boire un coup à la sortie. Nous étions passés de la consommation d'alcool au jus d'orange et au soda, il y aura simplement des carafes d'eau de Rimiez et c'est très bien, pour que personne ne soit pris de manque d'hydratation. Cela fait aussi partie des choses.

Je vous annonce d'ailleurs que j'ai décidé de proposer à monsieur le préfet des Alpes-Maritimes et à monsieur le président du Conseil général, en parfait accord avec eux, d'annuler notamment la réception du 14 juillet au Palais préfectoral. J'avais tenu à ce que l'ensemble des manifestations du cent cinquantième soient des manifestations gratuites et publiques pour tous les Niçois, qu'elles soient culturelles, théâtrales, traditionnelles, etc., événement populaire sans précédent ; je pense que le défilé et le feu d'artifice qui s'adressent à tous les Niçois c'est très bien, c'est notre responsabilité d'être dignes de notre fête nationale, mais ce qui peut être considéré comme réservé à quelques privilégiés n'est pas nécessaire et, désormais, ce sera donc supprimé, c'est la décision que nous avons prise pour le 14 juillet.

Dans cette optique, j'ai décidé à compter de cette séance de renoncer également au buffet servi pendant la pause méridienne du Conseil municipal...

**Mme GAZIELLO.** - Bravo Monsieur le Maire !

**M. LE MAIRE.** - Je vous propose de l'appliquer aussi désormais au Conseil régional à Marseille, parce que sincèrement, je me suis renseigné sur le prix du traiteur là-bas, il est beaucoup plus cher que chez nous. Je vous invite à prendre le repas à notre restaurant municipal, ou ailleurs si vous le souhaitez, c'est votre problème.

J'attends de cette dernière série de mesures une économie de l'ordre de 100 000 euros d'ici la fin de cette année 2010. C'est l'ensemble de ces mesures qui nous permettront, d'ici la fin de l'année, de réaliser cette économie de 1 000 000 euros et d'amorcer la mise en oeuvre du plan d'économies qui sera encore renforcé, sur proposition de Philippe Pradal, lors du budget primitif 2011.

Je voulais vous apporter ces précisions parce que je crois qu'il est important d'adresser aussi ce message à un certain nombre de nos concitoyens qui sont confrontés à des inquiétudes importantes pour l'avenir et que tant notre administration et nos fonctionnaires que les élus que nous sommes doivent à cet égard se montrer exemplaires.

S'agissant du vote du compte administratif, si je ne veux pas, quel que soit le vote des uns et des autres qui sera jugé par le préfet des Alpes-Maritimes, lui faire prendre le risque de nullité, je dois m'absenter quelques instants et laisser la présidence à monsieur le premier adjoint.

On me dit qu'il faut que je vous demande votre accord. Je vous propose de désigner mon premier adjoint, vous ne le contestez pas ? Je vous remercie.

*Monsieur le maire quitte la salle.*

**M. KANDEL.-** Mes chers collègues, afin que nous puissions réserver une bonne surprise à monsieur le maire, je vous propose d'approuver la délibération n° 7.1 sur le compte de gestion.

**M. KANDEL.-** Je vous remercie. Je mets aux voix la délibération n° 7.2.

***La délibération n° 7.2, mise aux voix, est adoptée à la majorité absolue.***

***Votent contre :***

- les élus du groupe Changer d'Ère***
- les élus du groupe Communistes et Républicains***

***S'abstiennent :***

- les élus du groupe Entente Républicaine***

***-***

***Monsieur Christian ESTROSI, maire de Nice, ne prend pas part au vote de la délibération.***

**M. KANDEL.-** Le compte administratif de l'exercice 2009 est approuvé. Je vous en remercie.